

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-064 DU 18 MARS 2009

Chargeant Monsieur François NOUDEGBESSI, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière de l'intérim de Monsieur Justin Sossou ADANMAYI, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature pour compter du 13 au 21 Février 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu la loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2008-637 du 27 Octobre 2008, portant composition du gouvernement ;

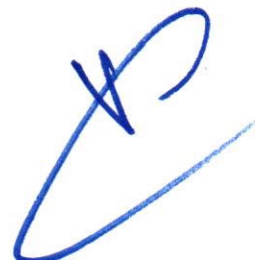
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 13 au 21 Février 2009, Monsieur François NOUDEGBESSI, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière est chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Monsieur Justin Sossou ADANMAYI, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Bénin.

Fait à Cotonou, le 18 mars 2009

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du gouvernement,**



Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – SGG 2 – Ministères 30 – J.O.R.B. 1-